

Direction générale

ADMIS

Domaine de la Métairie Dubraud
33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE

A l'attention de M. MONTSERRAT Roberto

Votre interlocuteur : Thibaut BOURDON
Téléphone : 03 22 71 80 32
Télécopie : 03 22 71 81 99
mél: t.bourdon@somme.fr

N/Réf : NB/TB
Objet : Abandon de toutes références à la certification APSAD et
acceptation de l'adhésion à la CHARTE ADMIS SERVICES
comme équivalence

Amiens
le **- 6 AOUT 2013**

Monsieur,

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 3 juillet dernier, réceptionné le 8 en mon service de la commande publique, vous souhaitez que le Département de la Somme reconnaisse, dans le cadre de ses consultations relatives à la pose et la maintenance d'extincteurs, la charte ADMIS SERVICES comme équivalence à la certification APSAD.

En réponse, je vous informe que le Département de la Somme, conformément à la réglementation en vigueur, laisse aux candidats la possibilité de prouver leurs capacités par tout moyen, sous réserve que ces éléments permettent d'attester de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation objet du marché. Des qualifications spécifiques sont exigées des candidats uniquement lorsque les prestations objets du marché l'ordonnent (par exemple, le désamiantage). Dans les autres cas, les qualifications ou certifications demandées le sont toujours à titre d'exemple, une équivalence pouvant systématiquement être fournie par le candidat (ou tout autre document utile attestant de ses capacités).

Enfin, je vous précise que pour la dernière consultation relative au contrôle, l'entretien et la maintenance des moyens de secours lancée par le Département, aucune certification spécifique n'était demandée au candidat pour attester de leur compétence mais uniquement « les références utiles et précises dans le domaine concerné pendant les trois dernières années, ou tout élément établissant que le candidat est apte à réaliser le marché ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services

Gérard Bordé

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

43, rue de la République - B.P. 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1

téléphone : 03 22 71 81 01 - télécopie : 03 22 71 80 89

www.somme.fr